

Synthèse des affaires soumises à délibération du
Conseil Municipal en application de l'article L.2121 - 12
du code général des collectivités territoriales

Séance du Vendredi 28 juin 2019

Relevé des délibérations

Question n° 1

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 12 avril 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 22 « pour » ;

8 « contre » (Michel MROZEK, Aurélie ALLART, Gérard BOYER, Gilbert AUBRUN, Philippe AUPET, Ginette HURTAULT, Alain POUILLOU, Brigitte NOIRET)

- adopte le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 12 avril 2019.

Question n° 2

**Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.2122-22
du Code Général des Collectivités Territoriales**

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication.

Question n° 3

Acquisition d'une partie d'une parcelle : 66 rue Baclée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 30 « pour »

- accepte l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée BL 133, au prix de 7 € le m², soit 1 309 € ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte en la forme administrative et les documents s'y rapportant.

Question n° 4

Cession d'un logement : 6 rue Louis Bréguet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 30 « pour »

- donne un avis favorable à la cession de ce logement ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir.

Question n° 5

Cession de parcelles : Avenue des Carmes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 22 « pour » ;

6 « contre » (Michel MROZEK, Aurélie ALLART, Gérard BOYER, Gilbert AUBRUN, Philippe AUPET, Ginette HURTAULT)

2 « abstention » (Alain POUILLOU, Brigitte NOIRET)

- cède les parcelles cadastrées BI 147-148-149-151 sises Avenue des Carmes, ZAC des Carmes, pour une superficie de 5 606 m², pour un montant de 40 500 € ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte en la forme administrative et les documents s'y rapportant.

Question n° 6

Convention de partenariat avec Cœur de France pour les travaux de la rue des Séjots

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 30 « pour »

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention établissant les conditions de réalisation et de remboursement des travaux de la rue des Séjots.

Question n° 7

Résiliation amiable de compromis : bâtiment 24 rue de Juranville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 30 « pour »

- donne son accord pour la résiliation amiable du compromis de vente d'un bâtiment sis 24 rue de Juranville, au profit de M. Christopher GARDNER, représentant de la Société FIGONI-PARIS ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir.

Question n° 8

Instauration du règlement du Salon des Carmes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 30 « pour »

- approuve le règlement-type ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les règlements nécessaires avec les artistes pour le Salon des Carmes et tous documents s'y rapportant.

Question n° 9

Séjours de vacances : participation de la Ville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 30 « pour »

- adopte le barème proposé ;
- approuve le règlement d'attribution.

Question n° 10

Convention de partenariat avec l'auto-école Blasquez, stage de découverte **« conduite accompagnée »**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 30 « pour »

- approuve la convention ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon fonctionnement de cette activité.

Question n° 11

Rapports annuels d'activités 2018 : **RECREA, FRERY, MONEV, SOMAREP et CINEODE**

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication.

Question n° 12

Subventions accordées aux associations : actualisation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 30 « pour »

- attribue les subventions proposées ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions et tous documents s'y rapportant.

Question n° 13

Convention de droit de pêche sur le site de Virlay

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 30 « pour »

- valide la convention d'octroi du droit de pêche sur le site de Virlay ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents s'y rapportant.

Question n° 14

Détermination du nombre de délégués au sein **de la Communauté de Communes Cœur de France**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 24 « pour » ;

6 « abstention » (Michel MROZEK, Aurélie ALLART, Gérard BOYER, Gilbert AUBRUN, Philippe AUPET, Ginette HURTAULT)

- valide la proposition n°13 du tableau de synthèse.

Question n° 15

Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 30 « pour »

- autorise Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs comme énoncé dans le rapport ;
- autorise Monsieur le Maire à créer huit emplois saisonniers.

Question n° 16

Révision du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 30 « pour »

- approuve le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire modifié.

Question n° 17

Avenant à la convention de mutualisation du service urbanisme

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 30 « pour »

- accepte l'avenant à la convention de mutualisation de service ;
- autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant et tous documents s'y rapportant.

Question n° 18

Convention de mutualisation de services auprès du service « Actions Sociales »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 30 « pour »

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation de services ainsi que tous documents s'y rapportant.

Question n° 19

Modification des horaires d'ouverture de la Direction des Ressources Humaines et de la Bibliothèque

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 30 « pour »

- modifie les horaires d'ouverture au public de la Direction des Ressources Humaines à compter du 2 juillet 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 24 « pour » ;

6 « abstention » (Michel MROZEK, Aurélie ALLART, Gérard BOYER, Gilbert AUBRUN, Philippe AUPET, Ginette HURTAULT)

- modifie les horaires d'ouverture au public de la Bibliothèque pendant les périodes estivales (juillet et août).

Question n° 20

Recours à un vacataire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 30 « pour »

- autorise Monsieur le Maire à avoir recours à un vacataire sur la base au maximum de 40 heures par an pour une rémunération de 35 euros bruts de l'heure ;
- autorise Monsieur le Maire à inscrire les crédits nécessaires au budget ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Question n° 21

Conventions cadres avec les Lycées d'Enseignement Général Technologique et Professionnel Jean Moulin et le Conseil Régional

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 30 « pour »

- autorise Monsieur le Maire à signer les quatre conventions cadres et tous documents s'y rapportant.
-

Question n° 22

Motion de soutien à la population retraitée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 30 « pour »

- approuve la motion-pétition ;
 - autorise Monsieur le Maire à la signer au nom du Conseil Municipal.
-

Question n° 23

Avenant politique de la Ville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 30 « pour »

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant 2019-2022 au contrat de Ville.
-

Infos et débats

Question n° 1

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 12 avril 2019

/

Question n° 2

Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

/

Question n° 3

Acquisition d'une partie d'une parcelle : 66 rue Baclée

Gilbert AUBRUN rappelle qu'au cours du Conseil Municipal du 23 novembre 2018, son groupe avait émis des réserves quant à ce projet :

- d'un point de vue démographique, la population étant en baisse, pourquoi envisager un nouveau lotissement ?
- pas de respect du PLUI qui prévoit une revitalisation en priorité sur le centre-ville ;
- d'un point de vue économique et écologique, cette zone pourrait être réservée au maraîchage. Un marché de produits locaux pourrait constituer une opportunité de création d'emplois en lien notamment avec l'Association Zéro Chômeur.

Malgré cela, il annonce qu'il votera « pour » car le projet est bien avancé.

Thierry VINÇON, Maire, répond que ce projet de lotissement rue Baclée, viendra après le projet des Pétaudes, où il y aura un lotissement et une résidence Senior. Il rappelle que la Ville reçoit de nombreuses demandes de terrains. Le PLUI propose un schéma de réponse en zone urbaine et un en périphérie du cœur de Ville. L'aspect maraîchage est prévu au nord de la route Pondy, vers la rue Grozieux. Cet ensemble de terrains, non utilisé depuis plusieurs années, est propice à la culture biologique. Un travail est mené en lien avec la Chambre d'Agriculture. Il n'y aura pas de consommations de terres agricoles dans le cadre du PLUI, au contraire une partie des terrains constructibles sera même rendue inconstructible pour être classée en zone agricole.

Philippe MARME demande quand et combien de maisons seront sur ce lotissement.

Thierry VINÇON, Maire, répond que le lotissement sera disponible vers 2024/2025 mais que pour l'instant le nombre de parcelles n'est pas défini. Les demandes sont de plus en plus nombreuses depuis 2016. Ce futur lotissement est intéressant de par sa proximité avec le Collège et les Lycées Jean Moulin.

Question n° 4

Cession d'un logement : 6 rue Louis Bréguet

/

Question n° 5

Cession de parcelles : Avenue des Carmes

/

Question n° 6
Convention de partenariat avec Cœur de France
pour les travaux de la rue des Séjots

/

Question n° 7
Résiliation amiable de compromis : bâtiment 24 rue de Juranville

Gilbert AUBRUN rappelle que son groupe avait voté pour la vente de ce bâtiment lors du Conseil Municipal du 23 juin 2017 malgré la fragilité du dossier puisque l'acquéreur proposait 70 000 € contre l'estimation de France Domaine à 42 000 €. Aussi son groupe est favorable à ce que la Ville récupère son terrain.

Question n° 8
Instauration du règlement du Salon des Carmes

Gérard BOYER regrette que dans l'article 5 du règlement il soit indiqué « l'artiste autorise la reproduction des œuvres présentées aux fins de communication et s'engage à ne pas demander à la Ville de Saint-Amand-Montrond un quelconque droit de reproduction pour l'œuvre qui serait reproduite dans les documents de communication... ». Rédigé ainsi, l'artiste n'a pas le choix de donner son autorisation au droit de reproduction de ses œuvres, la Ville lui impose.

Elisabeth MÉRIOT, répond que dès lors que l'artiste signe le règlement, il accepte l'intégralité de son contenu sinon il n'expose pas.

Thierry VINÇON, Maire, ajoute que l'artiste est le seul à coter ses œuvres et qu'il s'en vend de plus en plus.

Elisabeth MERIOT précise qu'un salon est renommé par rapport au nombre d'œuvres vendues. Plus un salon vend d'œuvres, plus il est reconnu auprès des artistes.

Question n° 9
Séjours de vacances : participation de la Ville

Alain POUILLOU demande qui décide du montant du barème.

Jacqueline CHAMPION répond que la CAF propose et la Ville met en œuvre.

Gilbert AUBRUN demande quel budget est alloué à cette opération.

Jacqueline CHAMPION répond que pour les années 2017 et 2018 le budget alloué était de 1 000 euros, contre 1 300 euros en 2016.

Thierry VINÇON, Maire, ajoute qu'aucune demande n'a été refusée à ce jour et que si nécessaire le budget peut être réévalué.

Question n° 10
Convention de partenariat avec l'auto-école Blasquez, stage de découverte
« conduite accompagnée »

Philippe AUPET affirme que la démarche est bonne mais que le Conseil Municipal n'a pas de bilan sur les années précédentes et demande comment les jeunes sont informés de l'opération.

Marie BLASQUEZ répond que la Ville fait la publicité auprès des jeunes. L'auto-école vérifie que les jeunes qui souhaitent bénéficier de cette action ne soient pas déjà inscrits à des cours de conduite.

Comme il est indiqué dans le rapport, 16 jeunes sont concernés par cette action chaque année, 8 en juillet et 8 en août.

Alain POUILLOU demande s'il y a plus de 16 candidatures si la Ville refuse des dossiers.

Thierry VINÇON, Maire, répond qu'il n'y a pas de dossier refusé. Le Responsable du Centre d'Education Routière Municipal (CERM) sélectionne les candidats. S'il y en a plus de 16, ils seront stagiaires l'année suivante.

Alain POUILLOU demande pourquoi il ne serait pas possible de proposer le stage à 25 ou 30 candidats, puisqu'il y a 2 auto-écoles à Saint-Amand-Montrond.

Thierry VINÇON, Maire, répond que ce partenariat existe depuis longtemps mais qu'il est ouvert à toute proposition.

Gilbert AUBRUN ajoute que cette convention de partenariat est sans incidence pécuniaire pour la Ville, pour l'élève, et insiste sur l'absence de retour financier pour l'auto-école.

Marie BLASQUEZ répond que c'est une action bénévole ayant pour objectif de donner aux stagiaires le goût à la conduite.

Gilbert AUBRUN s'interroge sur le fait que l'auto-école mise sur la venue de ces jeunes en vue de prendre des cours.

Marie BLASQUEZ, répond qu'elle ne mise sur rien et qu'elle a déjà montré qu'elle n'a pas besoin d'avoir un retour financier pour donner de son temps.

Thierry VINÇON ajoute que le permis de conduire est indispensable aujourd'hui et que c'est une excellente occasion pour les jeunes.

Jacqueline CHAMPION précise que ce stage est dans la continuité du CERM, puisqu'en primaire les enfants ont des formations à la prévention routière.

Question n° 11

Rapports annuels d'activités 2018 : **RECREA, FRERY, MONEV, SOMAREP et CINEODE**

Gilbert AUBRUN précise qu'étant membre de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), il a quelques remarques à formuler : VERT MARINE, ancien délégué de Balnéor n'a pas fourni son bilan d'activité ; tous les bilans font apparaître un déficit sauf la SOMAREP ; le camping, malgré une subvention de 30 000 euros est déficitaire et a un chiffre d'affaires en baisse ce qui coûte aux Saint-Amandois.

Gérard BOYER ajoute qu'au vu du rapport FRERY, il serait bon que la Ville fasse une analyse exhaustive du camping. Si un lieu n'est pas conforme aux attentes, cela se sait. De plus, l'aire de camping-car gratuite à Virlay constitue une concurrence déloyale. Les itinérants devraient s'acquitter des factures d'eau tout comme les Saint-Amandois.

Alain POUILLOU ajoute que le chiffre d'affaires du camping est en baisse du fait essentiellement de la baisse du caravaning.

Gérard BOYER précise que l'accès par la rue Mazagran est compliqué pour les caravanes.

Thierry VINÇON, Maire, répond que le tourisme est une activité en évolution constante. Selon les décennies, les modes changent. Il y a eu la mode des tentes, puis celle des caravanes, aujourd'hui c'est celle du camping-car. Le camping est adapté aux tentes et aux caravanes. Ce matin, deux tentes bivouac ont été installées pour les cyclistes dans le cadre du Canal de Berry à vélo. Les camping-caristes sont des gens qui voyagent beaucoup dans l'année, et il faut voir ce que cela rapporte à la Ville. Grâce à la gratuité de l'aire à Virlay, les camping-caristes sont nombreux et consomment sur place.

Concernant le rapport MONEV, la Ville octroie une subvention de 25 000 euros mais on ne peut pas bénéficier d'une exposition de qualité qui contribue à attirer du monde, sans perspective pour l'entreprise de faire des bénéfices. Par ailleurs, il se félicite que la SOMAREP gère très bien les Foires d'Orval et les marchés. Enfin, il précise que le cinéma attire beaucoup de monde et ajoute que la fréquentation est un critère plus important que le critère économique.

Gilbert AUBRUN ajoute que la Ville, malgré une dépense de 30 000 euros, peut ainsi bénéficier d'un cinéma.

Thierry VINÇON, Maire, indique que ces associations ou entreprises sont investies et font rayonner la Ville et qu'il faut saluer le travail effectué.

Question n° 12
Subventions accordées aux associations : actualisation

Gilbert AUBRUN salue la belle subvention attribuée à l'Etoile Saint-Amandoise qu'il trouve justifiée compte-tenu de ses résultats.

Thierry VINÇON, Maire, précise qu'une attention particulière est portée aux associations bénéficiant d'un emploi.

Question n° 13
Convention de droit de pêche sur le site de Virlay

/

Question n° 14
**Détermination du nombre de délégués au sein
de la Communauté de Communes Cœur de France**

Gilbert AUBRUN s'étonne que le Maire propose l'hypothèse basse avec 17 délégués communautaires pour la Ville contre 21 s'il choisissait l'hypothèse haute.

Thierry VINÇON, Maire, rétorque que d'une part, pour des raisons pratiques de places dans l'hémicycle, et d'autre part, parce que cela fonctionne bien aujourd'hui, il propose le même nombre de délégués qu'à ce jour.

Question n° 15
Modification du tableau des effectifs

/

Question n° 16
Révision du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire

/

Question n° 17
Avenant à la convention de mutualisation du service urbanisme

Thierry VINÇON, Maire, précise que le service urbanisme travaille pour les 19 communes de la Communautés de Communes. Le service a été renforcé afin de répondre aux besoins notamment compte-tenu du projet important de PLUi-H.

Question n° 18
Convention de mutualisation de services auprès du service « Actions Sociales »

/

Question n° 19

Modification des horaires d'ouverture de la Direction des Ressources Humaines et de la Bibliothèque

Gilbert AUBRUN demande si les horaires aménagés de la Bibliothèque sont attendus par les usagers.

Elisabeth MÉRIOT répond qu'en cette période chaude, les usagers sortent plus souvent le matin et selon les statistiques, depuis deux ans, l'ouverture de la Bibliothèque les après-midis n'est pas viable l'été.

Question n° 20

Recours à un vacataire

Jacqueline CHAMPION précise que le médecin qui avait été envisagé en 2018 a finalement refusé le poste proposé pour cause de surcharge de travail.

Question n° 21

Conventions cadres avec les Lycées d'Enseignement Général Technologique et Professionnel Jean Moulin et le Conseil Régional

/

Question n° 22

Motion de soutien à la population retraitée

Alain POUILLOU se félicite d'avoir fait ajourner l'augmentation des taxes qui était un moyen de ne pas faire baisser le pouvoir d'achat des retraités.

Philippe MARME comprend le problème des retraités mais considère que l'action du Conseil Municipal doit être générale, à titre d'exemple, une motion relative au SMIRTOM concernerait tout à chacun.

Thierry VINÇON précise qu'il y a de plus en plus de demandes d'aides aux services de la Ville. Le gouvernement a besoin d'appui et cette motion pousse à dire qu'il va dans le bon sens.

Question n° 23

Avenant politique de la Ville

Alain POUILLOU demande comment y associer la population du quartier du Vernet.

Thierry VINÇON, Maire, répond qu'il y a un conseil citoyen désigné par l'État et que des réunions se tiennent dans ce quartier comme ailleurs.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se lever et de bien vouloir respecter une minute de silence en hommage à Madame Françoise LANOUE, Adjointe au Maire, décédée le 17 juin 2019.

Fin de la séance à : 21h00